



Ordonnance de télécom CRTC 2010-515

Version PDF

Ottawa, le 26 juillet 2010

Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

| Requérante | Avis de modification tarifaire | Date de la demande |
|--------------------------|---|---------------------------|
| Compton Cable TV Limited | 2 | le 23 juin 2010 |

Secrétaire général